



Votre Agence Commerciale habituelle www.legrand.fr

Profil Environnemental Produit

Système de surveillance SATI AutoDiag





■ LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE LEGRAND

• Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 80 % sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).

• Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

• Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



■ PRODUIT DE RÉFÉRENCE ■

Fonction	Permettre de signaler l'état d'une installation de bloc de sécurité, alerter en cas de défaillance et commander la mise au repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour éviter la décharge de leurs batteries, après interruption volontaire ou non de l'alimentation des circuits d'éclairage ainsi que commander son allumage. Cette fonction est assurée pendant 10 ans par son alimentation autonome.					
Produit de Référence						
	Réf. 0 625 04					
	Gestionnaire de zone SATI AutoDiag.					

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



■ PRODUITS CONCERNÉS I

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Références	
• 0 625 04	





Votre Agence Commerciale habituelle www.legrand.fr

Profil Environnemental Produit

Système de surveillance SATI AutoDiag





■ MATÉRIAUX ET SUBSTANCES ■

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il n'inclut pas de substance visée par la directive RoHS (2002/95/CE et sa révision 2011/65/CE).

Masse totale	
du Produit de Référence	208 g (emballage unitaire compris)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse			
PC	31,4 %	Acier	2,3 %	Carte électronique	36,4 %		
PA	1,5 %			Piles et accus	16,2 %		
SBS	0,2 %						
				Emballage en % de la masse			
				Papier (emballage)	11,9 %		
Total plastiques	33,2 %	Total métaux	2,3 %	Total autres et emballage	64,5 %		

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 16 % en masse.



FABRICATION FABRICATION

Le Produit de Référence est issu d'un site ayant reçu la certification IS014001.



■ DISTRIBUTION ■

Les produits du Groupe sont distribués à partir de centres de logistique implantés pour optimiser les transports. Ainsi le Produit de Référence est transporté sur une distance moyenne de 450 km, essentiellement par transport routier, représentative d'une commercialisation en France.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/CE relative aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638. En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 100 % (en % de la masse de l'emballage).



INSTALLATION I

Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.



UTILISATION

Entretien et maintenance :

changement de 2 accus : la modélisation est basée sur une durée de vie des accus de 4 ans, soit 2 accus PP3 NiMH, 8,4 V, 120 mAh sur une durée de vie modélisée de 10 ans (en plus de l'accus livrés avec le produit).

Consommable:

pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.





Votre Agence Commerciale habituelle www.legrand.fr

Profil Environnemental Produit

Système de surveillance SATI AutoDiag





FIN DE VIE I

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception par les équipes de développement. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation.

• Éléments à traiter spécifiquement :

Ce produit est dans le champ d'application de la DEEE (2002/96/CE). Il doit donc être traité par les filières de fin de vie locales des DEEE. Conformément aux exigences de cette directive, les éléments suivants doivent être extraits puis orientés vers des filières spécifiques en vue d'un traitement conforme à la directive relative aux déchets 2008/98/CE:

- autre accu : 33 g
- carte électronique : 75 g

• Filière de fin de vie :

La commercialisation en France des produits dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) fait l'objet d'une contribution aux éco-organismes Recylum et ERP chargés de piloter la fin de vie des produits.

• Le taux de recyclabilité :

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 75 %. Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière en fin de vie des produits électriques et électroniques.

Répartition en:

- matériaux plastiques (hors emballage)
- matériaux métalliques (hors emballage)
- matériaux autres (hors emballage)
- emballage (tout type de matériaux)
: 12 %



■ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

Les éléments de modélisation suivant ont été pris en compte :

Fabrication	Emballage unitaire pris en compte. Conformément aux règles du programme «PEP ecopassport» l'ensemble des transports nécessaires à la réalisation du Produit de Référence, y compris ses matériaux et composants, ont été pris en compte.
Distribution	Transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une livraison moyenne sur la zone de commercialisation.
Installation	Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.
Utilisation	 Changement de 2 accus : la modélisation est basée sur une durée de vie des accus de 4 ans, soit 2 accus PP3 NiMH, 8,4 V, 120 mAh sur une durée de vie modélisée de 10 ans (en plus de l'accus livrés avec le produit). Pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit. Catégorie de produit : produit actif. Scénario d'utilisation : pour une durée d'utilisation de 10 ans en fonctionnement permanent à 100 % de charge nominale, 4,1 W sous 230 V pendant 100 % du temps. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. Modèle énergétique : Electricity mix AC, consumption mix, at power plant, FR, 230 V - 2005 : module ECO-0165 - selon référentiel NF Environnement - Blocs d'éclairage de sécurité NF-467 en vigueur.
Fin de vie	Compte-tenu des données disponibles à la date de création du document, et conformément aux exigences du programme « PEP ecopassport », un transport routier de 1 000 km du Produit de Référence en fin de vie vers un site de traitement a été pris en compte.
Logiciel utilisé	EIME V5 et sa base de données Database version : Legrand_2012_10_31_version_3, issue de la base CODDE-2012-07





Votre Agence Commerciale habituelle www.legrand.fr

Profil Environnemental Produit

Système de surveillance SATI AutoDiag





■ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

		Total cycl	e de vie	Matière première fabricatio		Distributi	on	Installatio	on	Utilisation	1	Fin de vie	
	Participation à l'effet de serre		g~CO ₂ eq.	3,60E+03	18 %	1,13E+01	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,66E+04	82 %	1,62E+01	< 1 %
Ñ	Destruction de la couche d'ozone	3,34E-02	g~CFC-11 eq.	6,72E-04	2 %	8,02E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,27E-02	98 %	1,15E-05	< 1 %
obligatoires	Eutrophisation de l'eau	4,22E+00	g~PO₄³-eq.	1,50E+00	35 %	1,89E-04	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,73E+00	65 %	2,70E-04	< 1 %
	Formation d'ozone photochimique	2,64E+00	g~C ₂ H ₄ eq.	1,18E+00	45 %	9,84E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,44E+00	55 %	1,41E-02	< 1 %
Indicateurs	Acidification de l'air	3,50E+00	g~H+ eq.	9,31E-01	27 %	1,45E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,57E+00	73 %	2,14E-03	< 1 %
	Énergie totale consommée	1,50E+03	МЛ	6,25E+01	4 %	1,43E-01	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,44E+03	96 %	2,05E-01	< 1 %
	Consommation d'eau	2,89E+02	dm³	5,73E+01	20 %	1,36E-02	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,32E+02	80 %	1,95E-02	< 1 %

nels	Épuisement des ressources naturelles	8,63E-14	année ⁻¹	8,20E-14	95 %	1,95E-19	< 1 %	0,00E+00	0 %	4,32E-15	5 %	2,80E-19	< 1 %
option	Toxicité de l'air	4,47E+06	m³	1,21E+06	27 %	2,14E+03	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,26E+06	73 %	3,17E+03	< 1 %
cateurs	Toxicité de l'eau	2,42E+01	m³	1,27E+00	5 %	1,58E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,30E+01	95 %	2,26E-03	< 1 %
Indic	Production de déchets dangereux	8,08E-02	kg	7,72E-02	96 %	4,22E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,62E-03	4 %	6,04E-06	< 1 %

Les impacts environnementaux du Produit de Référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP.

Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document. Elles ne peuvent être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

N°enregistrement: LGRP-2015-196-V1-FR	Règles de rédaction : PCR : PEP-PCR-ed 2.1-FR-2012 12 11 complété par le PSR : PSR-0005-ed1-FR-2012 12 11					
N° d'habilitation du vérificateur : VH23	Information programme: www.pep-ecopassport.org					
Date d'édition : 06-2015	Durée de validité : 4 ans					
Vérification indépendante de la déclaration et des données, confo Interne ☑ Externe □	rmément à l'ISO 14025:2006					
Conforme à la norme ISO 14025 : 2006 déclarations environneme						
La revue critique du PCR a été conduite par un panel d'experts pi	ésidé par J.Chevalier (CSTB)					
Les éléments du présent PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme						